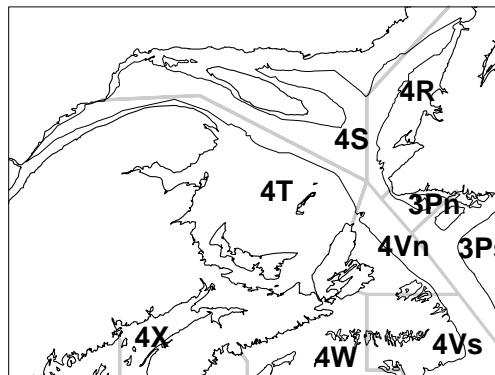


Plie rouge dans 4T (*Pleuronectes americanus*)

Renseignements de base

La plie rouge est un poisson plat côtier que l'on trouve dans l'Atlantique Ouest, du sud du Labrador jusqu'à l'État de la Georgie. Dans le sud du golfe du Saint-Laurent (division 4T de l'OPANO), la plie rouge est limitée aux environs des Îles-de-la-Madeleine et à la partie sud de la division 4T : baie des Chaleurs, secteur de la Miramichi - vallée Shediac, détroit de Northumberland et baie Saint-Georges. On la trouve sur des fonds mous ou modérément durs à des profondeurs de moins de 40 m. L'échelle des températures qu'elle supporte est relativement grande; elle peut même habiter des eaux dont la température atteint le point de congélation. Dans toute son aire, elle quitte la côte de façon saisonnière et, dans le sud du golfe, elle passe l'hiver dans les estuaires (Hanson et Courtenay, 1996). La reproduction a lieu à la fin de l'hiver et au début du printemps. La plie rouge femelle pond plusieurs centaines de milliers d'oeufs qui se fixent au fond, adhérant aux roches et à la végétation. Les larves dérivent dans les eaux de surface pendant deux ou trois mois avant la métamorphose. Les taux de croissance varient largement selon les régions, la femelle atteignant la maturité vers 25 cm, et les mâles, aux alentours de 20 cm. La plie rouge se nourrit de façon opportuniste d'une variété d'organismes benthiques, notamment des mollusques et des petits crustacés. Elle se nourrit aussi des oeufs d'autres espèces de poisson qui se rassemblent pour frayer, dont le capelan et le hareng. Dans le sud du golfe, des pêches localisées aux filets maillants modifiés (travail) ont lieu au printemps et à l'automne dans les frayères de hareng, afin de capturer la plie rouge.

La plie rouge de la division 4T n'a jamais été assujettie à des quotas. Au moment de l'interdiction de la pêche de la morue, en 1993, on a craint que les espèces dont l'exploitation n'était pas régie par quota, comme la plie rouge, ne deviennent l'objet d'une intense pêche dirigée. La première évaluation de l'état du stock a eu lieu en 1994. Les ressources de plie rouge de la division 4T soutiennent des pêches localisées de poissons d'appât pour la capture du homard ou d'approvisionnement de marchés limités d'alimentation. La plie rouge fait également partie des prises accidentelles des pêches de la morue, de la merluche blanche et de la plie canadienne; cependant, depuis la fermeture de la pêche de la morue, elle fait surtout l'objet d'une pêche dirigée. Dans la division 4T, cette pêche est pratiquée principalement aux engins mobiles, par des bateaux de moins de 45 pieds. La chair de la plie rouge est de bonne qualité et, dans certaines parties de son aire, comme dans le nord-est des États-Unis, elle constitue une espèce de grande valeur sur le plan commercial, recherchée par les pêcheurs commerciaux et sportifs.



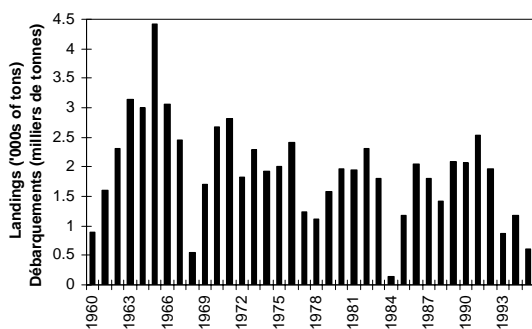
La pêche

Gestion : La plie rouge de la division 4T n'est pas assujettie à la gestion par quota. Les plus récents règlements sur le maillage ont été établis en 1993. Dans le détroit de Northumberland et aux Îles-de-la-Madeleine, le maillage approuvé pour la pêche dirigée de la plie rouge aux engins mobiles a été fixé à 130 mm pour les culs-de-chalut à mailles carrées. Dans la baie des Chaleurs et sur le banc Miscou, le maillage approuvé était de 135 mm. Les pêcheurs aux engins mobiles de plie canadienne et de plie grise ont été tenus d'adopter un maillage minimum de 145 mm (mailles carrées). Pour les filets maillants, par ailleurs, le maillage imposé était de 140 mm. Des restrictions ont aussi été adoptées, en 1993, en ce qui concerne la taille minimale de la plie rouge. La pêche a été interdite lorsque le pourcentage des prises de plie rouge de moins de 25 cm de long a dépassé 20 % du total des captures de plie rouge, d'après les observateurs en mer. D'autres fermetures ont aussi été imposées lorsque les prises accidentelles de morue, de merluche blanche ou de plie grise dépassaient 10 % du poids des prises totales dans le cadre de la pêche dirigée de la plie rouge. En 1995, les permis spéciaux de pêche de poissons d'appât ont été éliminés dans le sud du golfe, afin de réduire les prises de jeunes poissons plats. Le contrôle à quai incluait la détermination de la composition des prises débarquées par longueur, ce qui constituait un moyen de déceler les rejets en mer.

Débarquements :

Plie rouge de 4T - Débarquements en milliers de tonnes

Année	Moy.	Moy.	1992	1993	1994	1995	1996
	71-80	81-91					
TAC							1
Total	2	2	2	1	1	1	

**Débarquements annuels de plie rouge - 4T**

Les débarquements de plie rouge dans la division 4T se sont chiffrés à 609 t en 1995, ce qui représente une chute considérable par rapport aux 1 183 t de 1994. Depuis 1960, les débarquements se chiffraient en moyenne à 1 916 t par année. Le maximum annuel jamais atteint de plie rouge dans la division 4T a été celui de 1965, à 4 412 t, tandis que le plus bas a été celui de 1984, à 149 t. Les chaluts à panneaux continuent d'être l'engin le plus largement utilisé pour pêcher la plie rouge dans la division 4T. Les débarquements de plie rouge diminuent de façon presque constante depuis 1991. Cependant, ils ont fluctué largement d'une année à l'autre de sorte qu'il n'y a pas de tendance à long terme évidente. Cette situation pourrait refléter quelques problèmes statistiques relativement aux prises de plie rouge, notamment de fausses déclarations des prises et des prises non déclarées, qui auraient entraîné une sous-évaluation des débarquements de plie rouge pendant plusieurs années. La plie rouge était une importante espèce d'appât, mais les captures à cette fin ne sont pas toutes incluses dans les statistiques officielles sur les débarquements.

L'effort nominal de pêche de la plie rouge est évalué depuis 1991 pour le principal secteur d'engin, soit le chalut à panneaux, à partir des registres de pêche

dans lesquels est inscrit le nombre de jours de pêche. Les données tirées des registres avant 1991 étaient insuffisantes pour évaluer l'effort nominal. Le nombre de jours de pêche de tous les chalutiers qui ont déclaré des prises de plie rouge est passé de 12 000 jours en 1991 à environ 1 000 jours en 1995. En 1991, les bateaux qui pêchaient principalement la plie rouge ont passé 2 000 jours en mer, débarquant 1 690 t; en 1995, l'effort nominal a chuté à 453 jours, pour 305 t de plie rouge débarquée. La plus forte baisse de l'effort nominal de pêche dirigée et non dirigée de plie rouge a eu lieu en 1993. Depuis lors, l'effort est relativement stable.

Données biologiques : L'évaluation de l'état de la plie rouge de la division 4T a commencé en 1994, et les données biologiques sur la pêche n'ont pas été entièrement incorporées aux analyses. L'échantillonnage au port des prises commerciales pour mesurer la composition selon l'âge et la longueur a lieu chaque année depuis 1983. Les données de longueurs-fréquence, provenant des relevés, n'ont pas indiquées de tendances dans le recrutement; cependant, les modes de taille ont diminué en temps dans le secteur Miramichi-vallée Shediac.

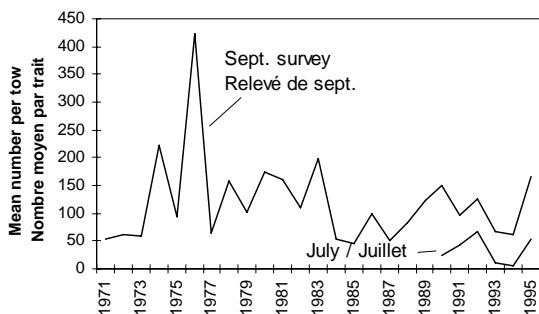
État de la ressource

Données : L'évaluation de l'état des stocks était basée sur les tendances des prises débarquées et de l'effort de pêche, combinée aux tendances de l'abondance tirées des résultats des relevés de recherche de la division 4T. Les relevés sont effectués chaque année en septembre, depuis 1971, au moyen de chalutiers de recherche. Un relevé au chalut de la partie sud-ouest de la division 4T (vallée Shediac) a lieu en juillet, chaque année depuis 1990, fin d'évaluer l'état des stocks de jeunes poissons de fond.

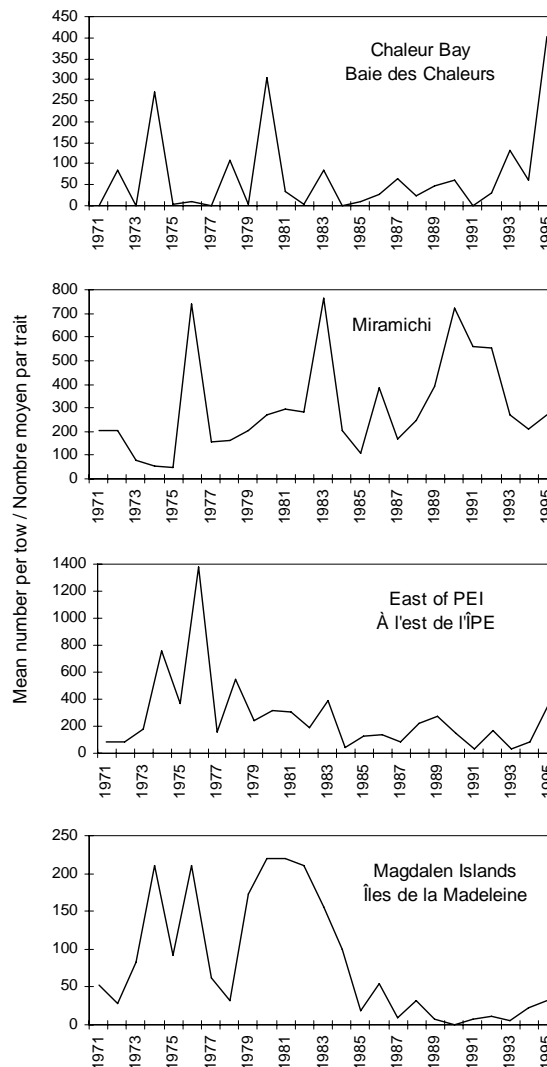
Taux de prises : Les taux de prises commerciales n'ont pas été calculés pour la plie rouge de la division 4T à cause des récents changements d'engins, et de l'augmentation de la pêche dirigée vers cette espèce.

Relevés : Les relevés de recherche reflètent parfois mal l'abondance de la plie rouge. Cette espèce est répartie dans les eaux peu profondes à la limite des eaux côtières du relevé du poisson de fond. Les variations annuelles de sa répartition en profondeur ou de la répartition de l'échantillonnage pourraient contribuer à accentuer les fluctuations des taux de prise.

En 1995, les prises moyennes dans les dix strates de 4T, où se trouve la plie rouge, étaient de 165 plies rouges par trait, soit une hausse substantielle par rapport au nombre capturé en 1994 (61 par trait). Le relevé des jeunes poissons de fond, réalisé dans le secteur Miramichi-vallée Shediac depuis 1990, montre des tendances semblables de l'abondance de la plie rouge à celles du relevé de septembre. Dans le secteur de la baie des Chaleurs, les nombreuses prises, en septembre 1995, ont amené l'indice des prises à un niveau record. Une augmentation aussi abrupte de l'indice avait eu lieu en 1974 et en 1980, mais il ne s'était pas maintenu. Dans le secteur de la Miramichi, les taux de prises étaient relativement faibles au cours des années 1970, tandis que les années 1976 et 1983 ont été exceptionnelles. Les taux de prises se sont élevés à la fin des années 1980 pour atteindre un sommet entre 1990 et 1992, avant de chuter. Dans le secteur du sud-est de l'Î.-P.-É., les taux de prises les plus élevés étaient ceux du milieu des années 1970, mais ils ont baissé à des niveaux relativement faibles depuis quelques années. Ils ont augmenté toutefois radicalement en 1995. Les captures de plie rouge près des Îles-de-la-Madeleine ont augmenté en 1994 et 1995, par rapport à leur niveau de la période de 1989 à 1993, mais sont demeurées bien en-deçà des taux maximums enregistrés au milieu des années 1970 jusqu'au début des années 1980.



Indice d'abondance de la plie rouge dans la division 4T, d'après les relevés de recherche



Indice d'abondance de la plie rouge dans les secteurs de la division 4T, basé sur le relevé de septembre

Abondance de la population : Les évaluations de la population et de la biomasse de plies rouges n'ont pas été corrigées en ce qui concerne la vulnérabilité face à la pêche et devraient être considérées comme des évaluations ou des indices minimums de l'abondance de la plie rouge. La population totale de plie rouge de la division 4T, en 1995, était d'environ 100 millions de poissons, ce qui représente une biomasse minimum de 12 540 t.

Incertitude : Les débarquements sont empreints d'une certaine incertitude à cause des déclarations de plies rouges en tant que plies canadiennes et de la non-déclaration des prises destinées à servir d'appât

pour le homard ou à faire l'objet de ventes privées. Les relevés de recherche sont effectués à la limite de la répartition en profondeur des stocks. La détermination de l'âge de la plie rouge de la division 4T a été suspendue en 1995, à cause des difficultés d'interprétation des structures d'âge.

Perspectives

Prévisions : Il n'est pas possible présentement de prévoir l'abondance de la plie rouge de la division 4T. Dans certaines zones du sud du golfe, les indices d'abondance montrent que la ressource a atteint un niveau intermédiaire d'abondance par rapport aux 25 dernières années. Plusieurs unités du stock de plie rouge se trouvent probablement dans la division 4T et leur abondance fluctue différemment avec le temps. Les débarquements de plie rouge de la division 4T ont diminué depuis 1991; cependant, cette baisse s'est accompagnée d'une réduction de l'effort de pêche par les chalutiers, principal engin utilisé pour la pêche de la plie rouge de la division 4T.

Considérations de gestion : Il faudra améliorer les déclarations des prises de plie rouge pour éliminer les fausses déclarations et arriver à une meilleure évaluation des prises non déclarées. Des mesures ont été prises pour réduire les rejets en mer de plie rouge de taille non réglementaire pour la pêche commerciale. Il sera important de continuer de surveiller la composition selon la taille des prises commerciales en mer et dans les ports de débarquement afin de déceler les rejets, chaque fois qu'il y en a, et de prendre les mesures appropriées.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

Communiquez avec: Roderick Morin
Ministère des Pêches et des Océans
Direction des sciences
C.P. 5030
Moncton (NB)
E1C 9B6

Tél: 506-851-2073
Fax: 506-851-2387
C-élec. : MorinR@dfo.gfc.ca

Références

- Hanson, J.M. and S.C. Courtenay. 1996. Seasonal use of estuaries by winter flounder in the southern Gulf of St. Lawrence. Trans. Am. Fish. Soc. (in press).
- Morin, R. and I. Forest-Gallant. 1996. An update on winter flounder and yellowtail flounder in NAFO Division 4T, 1995. DFO Atl. Fish. Res. Doc. 96/72.